

#JusticepourJulie : rassemblement dimanche 7 février devant les 24 colonnes

Écrit par NPA

Samedi, 06 Février 2021 13:30 - Mis à jour Dimanche, 14 Mars 2021 16:53



La Cour de Cassation se réunit le 10 février pour étudier le recours de Julie, violée par 20 pompiers de ses 13 à 15 ans. Nous serons dans la rue pour la soutenir PARTOUT EN FRANCE : Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Avignon, Marseille, Metz, Clermont-Ferrand...

rendez-vous à partir de 14h30 devant l'ancien Palais de Justice, quai Romain Rolland (métro Vieux Lyon)

Signez la pétition :

<https://www.change.org/p/julie-viol%C3%A9e-%C3%A0-13-ans-par-des-pompiers-justice-pour-obtenir-la-requalification-en-viol>

TRIBUNE parue dans Médiapart :

« Alors que des viols commis par 20 pompiers de Paris, subis par Julie entre 13 et 15 ans, ont été déqualifiés en atteinte sexuelle, un large ensemble de militant·e·s et de représentant·e·s d'associations féministes et de lutte contre la pédocriminalité dénoncent un grave « déni de justice ». Contre cette « justice patriarcale », elles et ils exigent que « les crimes perpétrés contre elle soient reconnus et que l'impunité dont jouissent ses agresseurs soit battue en brèche » et appellent à manifester dans toute la France le 7 février.

Appelons-la Julie. Julie avait entre 13 et 15 ans au moment des « faits ». Les faits, ce sont les viols commis par 20 pompiers...

professionnels de Paris contre elle, suite à leurs interventions.

Une plainte est déposée fin août 2010. Pendant 6 mois, aucun pompier ne sera auditionné par la police. Trois d'entre eux sont enfin mis en examen en février 2011 pour viol en réunion sur mineur vulnérable de moins de 15 ans. Sur les 17 autres, 15 ont eu des « relations sexuelles » avec pénétration, ils ne seront pas poursuivis sous prétexte qu'ils ne connaissaient pas l'âge de la victime. Dans les fiches d'intervention que remplissent les pompiers, l'âge est pourtant évidemment stipulé.

Le policier de la brigade des mineurs demande à Julie, 15 ans, lors de sa première audition : « Tu te laisses imposer une fellation », « Pourquoi tu ne lui as-tu pas dit non ? », « Tu aurais pu crier, gémir, le mordre, le pousser avec les bras avant qu'il mette son sexe dans la bouche ? », « « Selon toi, une femme qui se fait violer, repousse beaucoup son violeur ou le repousse-t-elle un peu ? Pourquoi l'as-tu repoussé un peu et pas beaucoup ? » « Je comprends mieux ce que tu m'expliques, vois-tu une différence entre ce qui s'est passé et un viol ? »

Le policier de la brigade des mineurs, au lieu de questionner la contrainte, constitutive du viol,

Écrit par NPA

Samedi, 06 Février 2021 13:30 - Mis à jour Dimanche, 14 Mars 2021 16:53

exercée par des pompiers adultes sur une enfant, met en cause la victime, 14 ans au moment du premier viol en réunion, en état de sidération, pour ne pas s'être suffisamment débattue. C'est ce qu'on appelle la culture du viol.

Quant aux pompiers, ils reconnaissent avoir menti : « Il était convenu de se couvrir tous les deux et de ne pas dire les faits qui s'étaient passés ». Les pompiers mentent, mais c'est Julie qu'on refuse de croire.

Police patriarcale !

L'expert psychiatrique, Paul Bensussan, déclare lui : « Le concept d'état de stress post-traumatique est né de la psychiatrie de guerre et des victimes de catastrophes : il semble donc assez mal adapté à la notion exacte d'acte sexuel imposé par un individu jusqu'ici familial, alors qu'on pourrait l'observer dans le cas d'un viol par un inconnu ». Il nie les conséquences psychotraumatiques d'un viol si celui-ci est perpétré par un homme qu'on connaît. Les victimes d'inceste et de viols pédocriminels, commis dans une immense majorité par des hommes de l'entourage, apprécieront ! C'est totalement faux selon la définition de l'état de stress post-traumatique du DSM 5 [le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux – ndlr]. L'expert psychiatrique Paul Bensussan fait par contre référence à l'« hystérie » à la « Charcot », évoque même des états « de transe et de possession ». L'hystérie a été retirée du DSM 4 en 1952. Cette expertise est une honte !

Huit ans après l'ouverture de l'instruction, le juge n'avait toujours pas organisé de confrontation avec la plupart des pompiers. La famille demande la tenue de ces confrontations. Malgré l'état de fragilité psychologique de Julie qui avait fait une tentative de suicide par défenestration, le juge a organisé sept confrontations réparties sur une journée et demie. Cinq pompiers sur sept ne se présentent pas durant ces journées d'attente extrêmement éprouvantes. Le juge refuse de les réorganiser car elles « s'avéraient complexes à organiser, certains des pompiers, convoqués comme témoins, ne pouvant être localisés, eu égard aux délais écoulés ».

Julie n'avait jamais été auditionnée par ce juge en charge de l'affaire depuis 3 ans. Pendant qu'elle attendait ces confrontations, elle demande à l'être. Le juge refuse.

Le juge, peu de temps avant d'être muté, déqualifie ces viols en atteinte sexuelle.

Le 12 novembre 2020, après 10 ans de procédure, la Cour d'appel de Versailles confirme la déqualification des faits de viols en atteinte sexuelle sur mineure et seuls 3 pompiers sont renvoyés devant le Tribunal correctionnel. Les juges considèrent ainsi que Julie était « consentante ».

Justice patriarcale !

La Cour de cassation est convoquée le 10 février pour demander la requalification en viols.

Le simple énoncé de ces faits nous montre comment se construit un déni de justice.

L'enlisement temporel de la procédure judiciaire, le policier de la brigade des mineurs pétri de

#JusticepourJulie : rassemblement dimanche 7 février devant les 24 colonnes

Écrit par NPA

Samedi, 06 Février 2021 13:30 - Mis à jour Dimanche, 14 Mars 2021 16:53

culture du viol, l'expert psychiatre masculiniste, tout concourt à ce déni de justice. Les institutions ne la croient pas. Elles croient la parole des pompiers qui avouent pourtant avoir menti dès le début de l'instruction et à plusieurs reprises.

La justice se situe ici totalement à rebours du bouleversement qui s'accomplit au sein de la société confrontée aux violences sexuelles perpétrées contre les enfants.

Le fait même qu'il soit nécessaire d'instaurer un seuil d'âge minimal au dessous duquel on ne puisse même pas évoquer le « consentement » d'un enfant à des relations sexuelles, que le législateur soit obligé d'encadrer la marge d'appréciation des juges, prouve la forte culture sexiste qui imprègne le monde judiciaire. La culture du viol.

Et cette culture croit toujours qu'un enfant peut « aguicher » des adultes et qu'au nom de sa sexualité d'enfant, il désirerait avoir des relations sexuelles bien réelles avec un adulte et même avec plusieurs à la fois.

Julie veut que les crimes perpétrés contre elle soient reconnus, que l'impunité dont jouissent ses agresseurs soit battue en brèche et que justice lui soit rendue.

Nous la soutenons dans ce combat.

Appel à manifestations dans toute la France : à Paris, le 7 février à 14h30, Fontaine St Michel »

Premières signataires :

Sarah ABITBOL, championne de patinage artistique et autrice d'Un si long silence

Isabelle ALONSO, écrivaine féministe

Sofia ANTOINE, activiste féministe FEMEN

Isabelle AUBRY, présidente de Face à l'Inceste

Clémentine AUTAIN, députée de la 11ème circonscription de Seine-Saint-Denis

Andréa BESCOND, réalisatrice et citoyenne

Matthieu BOLLE-REDDAT, secrétaire Général du Syndicat CGT des cheminots de Versailles

Julie BOURSIER, porte-parole du collectif Héroïnes95

Laurence COHEN, sénatrice du Val de Marne.

Laura CARPENTIER GOFFRE, Les Culottées du Bocal

Claire CHARLÈS, secrétaire générale des Effronté-es

Claudine CORDANI, autrice écoféministe et artiste

Eva DARLAN, comédienne et autrice

Sarah FRIKH, présidente de l'association "Réchauffons nos SDF"

Arnaud GALLAIS, porte-parole du collectif Prévenir et Protéger

Albane GAILLOT, députée du Val-de-Marne

Amélie HENNES, metteuse en scène de la Compagnie féministe et humaniste Les Attentives

Eugénie IZARD, présidente du Réseau Prof. pour la Protection de l'Enfance et l'adolescence

Tiziri KANDI, militante CGT des hôtels de prestige et économiques

Juliette KATZ, compte "Coucou les girls"

Mie KOHIYAMA, présidente de l'association MoiAussiAmnésie

Françoise LABORDE, journaliste, ancien membre du CSA

Corinne LERICHE, enseignante, mère de Julie

Gilles LAZIMI, Professeur associé en médecine générale à l'Université Pierre et Marie Curie

Ursula LE MENN, porte-parole d'Osez le féminisme

#JusticepourJulie : rassemblement dimanche 7 février devant les 24 colonnes

Écrit par NPA

Samedi, 06 Février 2021 13:30 - Mis à jour Dimanche, 14 Mars 2021 16:53

LIO, artiste

Lyes LOUFFOK, membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance

Catherine LE MAGUERESSE, Doctoresse en droit, ancienne présidente de l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT)

Benoît MARTIN, secrétaire général de l'union départementale CGT paris

Nelly MARTIN, représentante de la Marche Mondiale des Femmes

Éric MÉTAYER, réalisateur et citoyen

Dora MOUTOT, autrice

Élisabeth NICOLI, co-présidente de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie

Lorraine QUESTIAUX, avocate

Suzy ROJTMAN, porte-parole du Collectif national des droits des femmes

Laurence ROSSIGNOL, sénatrice PS

Muriel SALMONA, présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie

Azur SCHMITT, La Correctionnalisation du viol, négation d'un crime

Homayra SELLIER, présidente de l'association Innocence en Danger

Cassiopé SORCIÈRE, porte-parole du collectif Les Grenades

Marguerite STERN, créatrice des collages féminicides, autrice

Marjolaine VIGNOLA, avocate

Elsa WOLINSKI, journaliste